

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Présentation brève et synthétique en application de l'article L.2313-1 du CGCT

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la Loi NOTRe du 7 août 2015, prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le rapport de présentation du débat d'orientation budgétaire et le budget primitif, disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace la réalisation entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023 des dépenses et des recettes prévues dans le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives.

Le compte administratif 2023 a été soumis par le Maire au conseil municipal qui l'a approuvé le 20 février 2024.

Article I. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

• A. RECETTES :

Détail par chapitre de la section de fonctionnement- recettes :

Il existe trois principaux types de recettes de fonctionnement pour une commune :

- la fiscalité des impôts locaux: pour notre commune en 2023 les taux d'imposition n'ont pas augmenté, les bases ont évoluées de 7.1%

	Taux 2022	Taux 2023
Taxe d'habitation	Pas de vote – (gel national des taux)	Pas de vote – (gel national des taux)
Taxe Foncier Bâti	37.47%=17,57% (taux communal) + 19.90% (taux départemental)	37.47%=17,57% (taux communal) + 19.90% (taux départemental)
Taxe Foncier non Bâti	40,89%	40,89%

- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, garderie, location de salle, billetterie du Sabot d'Or, école de danse...

Chapitre	Budgétisé	Total réalisé
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	1 259 508,56 €
013	Atténuation de charges	49 724,72 €
70	Produits des services	534 115,37 €
73	Impôts et taxes	3 275 017,39 €
74	Dotations et participations	1 215 121,07 €
75	Autres produits de gestion courante	146 856,09 €
76	Produits financiers	21,71 €
77	Produits exceptionnels	6 173,00 €
78	Reprise sur amortissements et provisions	969,16 €
Total des recettes réelles		5 227 998,51 €
042	Opération d'ordre entre sections	0,00 €
Total des recettes d'ordre		0,00 €
Total RECETTES		6 214 779,13 €

• **B. DEPENSES:**

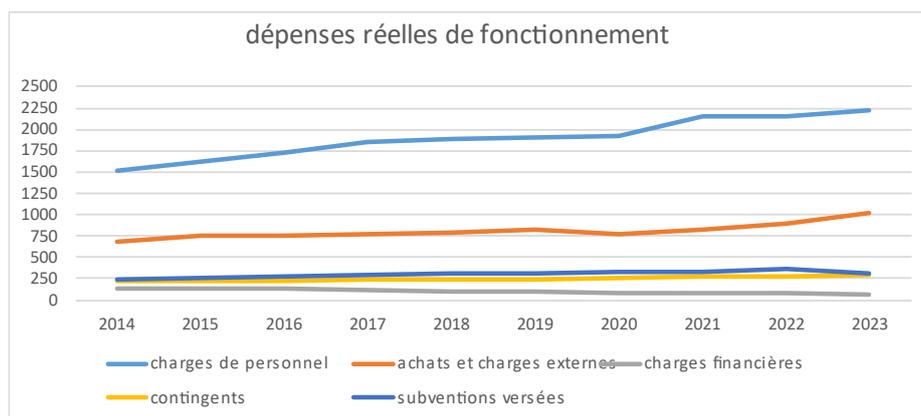
Les dépenses de fonctionnement sont constituées de la consommation de bâtiments communaux, des achats de matières premières et de fournitures, des prestations de services, des salaires du personnel municipal et des indemnités des élus, des participations communales à des syndicats ou groupement de collectivités (CIAS, Ecole de Musique de la Flume, Syrenor, Sivu Aqua Ouest), des subventions versées aux associations et des intérêts des emprunts.

Détail par chapitre de la section de fonctionnement - dépenses :

Chapitre		Budgétisé	Total réalisé
011	Charges à caractère général	1 246 221,48 €	1 077 294,20 €
012	Charges de personnel	2 307 250,00 €	2 239 673,50 €
014	Atténuations de produits	31 803,00 €	31 803,00 €
65	Autres charges de gestion courante	831 320,39 €	781 847,29 €
66	Charges financières	69 703,89 €	68 679,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €	114,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	1 063 988,77 €	0,00 €
Total des dépenses réelles		5 552 287,53 €	4 199 410,99 €
023	Virement à la section d'investissement	303 430,93 €	
042	Opération d'ordre entre sections	359 160,67 €	288 279,25 €
Total des dépenses d'ordre		662 591,60 €	288 279,25 €
Total DEPENSES		6 214 879,13 €	4 487 690,24 €

Charges de fonctionnement : évolution et structures

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
charges de personnel	1509	1621	1729	1860	1893	1903	1932	2153	2158	2233
achats et charges externes	686	759	759	768	790	822	777	821	890	1022
charges financières	127	133	130	111	103	97	89	86	76	68
contingents	221	222	228	232	234	249	263	271	284	299
subventions versées	240	262	272	301	314	312	328	326	359	314
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2927	3327	3283	3431	3495	3383	3389	3657	3767	3936



La section de fonctionnement présente un excédent de : 1 999 816.83€

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 035-213502750-20240220-2024_02_01100-BF

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de rétroactivité, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses :
 - toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de terrains, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
 - le remboursement du capital des emprunts
- en recettes :
 - Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)
 - les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public)

A. RECETTES

Détail par chapitre de la section d'investissement : recettes

Les recettes d'investissement sont constituées de :

- chapitre 021 du virement de la section de fonctionnement servant à financer prioritairement le capital des emprunts.
- chapitre 024-Produits des cessions d'immobilisations : montant estimé des recettes issues de la vente de biens immobiliers communaux.
- chapitre 040 : les opérations d'ordre entre section intègrent la dotation aux amortissements des biens communaux
- chapitre 10-Dotations, fonds et réserves : FCTVA (Fonds de compensations de la TVA) versé en fonction du montant des investissements de l'année précédente.
- chapitre 13-Subventions d'investissement : menuiseries école, socle numérique, subvention pour la construction du bâtiment mutualisé, subvention pour la création d'une maison des associations

Chapitre		Budgétisé	Total réalisé	Restes à réaliser
001	d'investissement reporté (excédent)			
10	Dotations Fonds divers Réserves	924 669,24 €	924 945,65 €	
13	Subventions d'investissement	886 830,37 €	1 103 623,09 €	341 612,71 €
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
024	Produits des cessions		3 009,25 €	
192	plus value		3 163,75 €	
1641	emprunt	2 037 500,00 €	510 000,00 €	
165	Dépôts et cautionnements	2 950,00 €	0,00 €	2 950,00 €
Total des recettes réelles		3 851 949,61 €	2 544 741,74 €	344 562,71 €
021	Virement de la section de fonct	303 430,93 €		
040	Autres produits de gestion cou	359 160,67 €	282 106,25 €	
041	Opérations patrimoniales	13 383,85 €	10 624,70 €	
Total des recettes d'ordre		675 975,45 €	292 730,95 €	0,00 €
Total RECETTES		4 527 925,06 €	2 837 472,69 €	344 562,71 €

B. DEPENSES

Détail par chapitre de la section d'investissement : dépenses

Chapitre		Budgétisé	Total réalisé	Reçu en préfecture le 23/02/2024
31	Ecoles	170 519,98 €	57 973,8	Publié le 647,96 €
53	Matériels administratifs	28 541,88 €	16 714,6	ID : 035-213502750-20240220-2024_02_01100-BF
82	Terrains	132 759,75 €	93 768,38 €	32 112,09 €
104	Matériels divers	181 863,61 €	166 768,55 €	7 566,14 €
119	Grosses opérations / Aménagements bâtiments	133 065,73 €	55 048,36 €	59 345,51 €
157	Infrastructures sports	221 117,35 €	9 376,75 €	7 537,56 €
208	Salle multifonctions	422 912,05 €	51 443,33 €	37 371,40 €
221	AP/CP N°5 - Extension du Groupe Scolaire	333 568,00 €	49 264,04 €	
224	AP/CP N°8 - Maison des associations multisites	920 259,51 €	706 383,12 €	
225	Reprise ZAC Ile des Bois	35 532,80 €		10 084,80 €
226	Aménagement Centre Bourg	127 801,73 €	38 945,05 €	37 594,48 €
227	AP/CP N°9 - Aménagement urbain et paysager Centre Bourg	1 199 122,32 €	1 199 112,78 €	
228	AP/CP n°10 Médiathèque	32 918,83 €	32 530,03 €	
229	AP/CP n°11 Restaurant scolaire	36 030,00 €	24 448,64 €	
230	AP/CP 12 Salle de sport	125 000,00 €		
13	Subventions d'investissement			
10	Dotations Fonds divers Réserves			
16	Emprunts et dettes assimilées	350 646,03 €	270 915,24 €	2 950,00 €
261	titre de participation	19 700,00 €	19 700,00 €	
001	solde d'exécution 2022	28 181,64 €	28 181,64 €	
Total des dépenses réelles		4 499 541,21 €	2 820 574,36 €	196 357,05 €
040	Opération d'ordre entre sections	15 000,00 €	- €	
041	Opérations patrimoniales	13 383,85 €	10 624,70 €	
Total des dépenses d'ordre		28 383,85 €	10 624,70 €	- €
Total DEPENSES		4 527 925,06 €	2 831 199,06 €	196 357,05 €

Le budget 2022 dispose de 6 AP/CP (Autorisation de Programme/ Crédit de paiement) :

- n° 5 « extension de l'école Jacques Prévert et bâtiment mutualisé »,
- n° 8 « maison des associations multisites »
- n° 9 « Aménagement urbain Centre Bourg »
- n° 10 « Médiathèque »
- n°11 « Extension du restaurant scolaire »
- n°12 « Construction d'une salle des sports »

Les AP constituent « la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées » de manière pluriannuelle. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement inscrits au budget sont la matérialisation des AP. Ils constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations.

Les AP/CP du budget 2023 (BP+DM) sont les suivantes :

AP/CP	Opération	Autorisation de programme	crédits de paiement en €										
			Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026	Année 2027
N°5	Extension de l'école J. Prévert et bâtiment mutualisé	1 973 018,11 €	29 904,78 €	4 390,19 €	13 282,91 €	227 002,95 €	572 806,30 €	645 168,28 €	333 568,00 €	146 894,70 €			
N°8	Maison des associations multisites	2 451 818,01 €			17 620,79 €	59 144,36 €	165 840,74 €	1 111 750,00 €	920 259,51 €	177 202,61 €			
N°9	Aménagement urbain centre-bourg	1 317 001,40 €						994,49 €	1 199 122,32 €	116 884,59 €			
N°10	Médiathèque	2 530 000,00 €							32 918,83 €	35 957,18 €	1 616 000,00 €	819 319,37 €	25 804,62 €
N°11	Restaurant scolaire	1 340 000,00 €							36 030,00 €	828 520,00 €	334 450,00 €	141 000,00 €	
N°12	Salle des sports	2 514 000,00 €							125 000,00 €	567 000,00 €	1 150 500,00 €	671 000,00 €	500,00 €

AP/CP n°5 : En 2023, 49 264,04€ ont été dépensés sur les 333 568,00 € prévus au budget.

AP/CP n°8 : En 2023, 706 383,12 € ont été dépensés sur 920 259,51 € prévus au budget.

AP/CP n°9 : En 2023, 1 199 112,78 € ont été dépensés sur les 1 199 122,32 € prévus au budget.

AP/CP n°10 : En 2023, 32 530,03 € ont été dépensés sur les 32 918,83 € prévus au budget.

AP/CP n°11 : En 2023, 24 448,64 € ont été dépensés sur les 36 030,00 € prévus au budget.

AP/CP n°12 : En 2023, 0 ont été dépensé sur les 125 000€

La section d'investissement présente un déficit de : 6 273.63 €

Affectation des résultats 2023

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice 2023, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le compte administratif soit le budget primitif 2024 voté le 20 février 2024 de la manière suivante :

affectation sur 2024	
;(excédent de fonctionnement n-1) - section investissement	780 455,37 €
résultat de fonctionnement reporté (002) - section de fonctionnement	1 219 361,46 €
solde d'exécution de la section d'investissement reporté n-1 (recettes)	6 273,63 €

Article II. LA DETTE :

a) Endettement pluriannuel :

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2014	351 598,77 €	96 732,65 €	254 866,12 €	0,00 €	0,00 €	2 239 023,20 €
2015	387 978,55 €	121 815,74 €	266 162,81 €	0,00 €	0,00 €	4 284 157,09 €
2016	382 827,42 €	111 016,57 €	271 810,85 €	0,00 €	0,00 €	4 017 994,28 €
2017	378 804,56 €	100 642,73 €	278 161,83 €	0,00 €	0,00 €	3 756 023,43 €
2018	368 297,80 €	93 753,13 €	274 544,67 €	0,00 €	0,00 €	3 477 861,60 €
2019	346 011,21 €	86 754,73 €	259 256,48 €	0,00 €	0,00 €	3 203 316,93 €
2020	333 827,69 €	79 642,34 €	254 185,35 €	0,00 €	0,00 €	3 019 060,45 €
2021	331 931,28 €	72 410,61 €	259 520,67 €	0,00 €	0,00 €	2 764 875,10 €
2022	330 147,86 €	65 053,91 €	265 093,95 €	0,00 €	0,00 €	2 505 354,43 €
2023	329 662,92 €	58 747,68 €	270 915,24 €	0,00 €	0,00 €	2 240 260,48 €
2024	334 728,93 €	57 733,87 €	276 995,06 €	27 000,00 €	0,00 €	1 969 345,24 €
2025	383 041,76 €	87 956,69 €	295 085,07 €	12 000,00 €	0,00 €	3 692 350,18 €
2026	464 912,26 €	115 063,15 €	349 849,11 €	0,00 €	0,00 €	3 397 265,11 €
2027	425 917,71 €	104 062,95 €	321 854,76 €	0,00 €	0,00 €	3 047 416,00 €
2028	368 081,94 €	78 611,63 €	289 470,31 €	0,00 €	0,00 €	2 725 561,24 €
2029	377 656,59 €	84 186,28 €	293 470,31 €	0,00 €	0,00 €	2 435 802,65 €
2030	364 746,38 €	74 914,04 €	289 832,34 €	0,00 €	0,00 €	2 142 332,34 €
2031	282 109,83 €	67 109,83 €	215 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 852 500 €
2032	273 755,24 €	58 755,24 €	215 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 637 500,00 €
2033	265 963,50 €	50 963,50 €	215 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 422 500,00 €
2034	200 789,62 €	43 289,62 €	157 500,00 €	0,00 €	0,00 €	1 207 500,00 €

b) Dette par habitant

exercice	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
capital	254 866,12 €	266 162,81 €	271 810,85 €	278 161,83 €	274 544,67 €	259 256,48 €	254 185,35 €	259 520,67 €	265 093,95 €	270 915,24 €	276 995,06 €
intérêts+frais	96 732,65 €	121 815,74 €	111 016,57 €	100 642,73 €	93 753,13 €	86 754,73 €	79 642,34 €	72 410,61 €	65 053,91 €	66 529,70 €	57 733,87 €
annuité	351 598,77 €	387 978,55 €	382 827,42 €	378 804,56 €	368 297,80 €	346 011,21 €	333 827,69 €	331 931,28 €	330 147,86 €	337 444,94 €	334 728,93 €
dette par habitant (capital restant dû/nombre d'habitants)	1 095 €	1 016 €	949 €	873 €	769 €	668 €	596 €	534 €	476 €	423 €	362 €

Article III. LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS :

Le programme d'action foncière :

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Commune	Adresse	Désignation cadastrale	convention de mise en réserve				prix	Publié le	obs.	Contribution annuelle	nombre de mois	Contribution 2023
			N° convention	durée de portage	terme de la convention							
SAINT-GILLES	15 et 17 rue du Centre.	AB1391(ex AB0091) AB1390 (ex AB0090) AB0092	07.272 AVT1	15	31/03/2022	287 980,57 €			5 881,00 €	12	5 881,00 €	
SAINT-GILLES	15 rue de Saint Brieuc	AB0114 AB0115	10.962 AVT1AVT2	13	30/03/2023	324 000,00 €			2 064,00 €	12	2 064,00 €	
SAINT-GILLES	23 rue de Saint Brieuc	AB0189	11.790 AVT1AVT2 22	12	31/03/2023	130 000,00 €			- €	12	- €	
SAINT-GILLES	19 rue de Saint Brieuc	AB0117 AB0118	18C0645	5	31/07/2023	260 000,00 €			754,00 €	12	754,00 €	
SAINT-GILLES	27 rue de Saint Brieuc	AB0122 AB1134	10.492 AVT1AVT2	13	30/09/2023	195 000,00 €			- €	12	- €	
SAINT-GILLES	rue de Saint Brieuc	AB1343	19C0964	5	31/10/2024	37 362,50 €			125,16 €	12	125,16 €	
SAINT-GILLES	25 rue de Saint Brieuc	AB0174 AB0188	15C0623	10	30/06/2025	270 000,00 €			1 117,25 €	12	1 117,25 €	
SAINT-GILLES	29 rue de Saint Brieuc	AB1135	15C0623	10	30/06/2025	20 000,00 €			84,80 €	12	84,80 €	
SAINT-GILLES	Le Gripail	B0388 B0389 B0586 B0587 B0591	05.065	20	30/06/2025	34 151,00 €			- €	12	- €	
SAINT-GILLES	le Champ Priour	AB0072 AB1108 AB1257	16C0301AVT1	10	01/10/2025	548 250,00 €			2 193,00 €	12	2 193,00 €	
TOTAL						2 106 744,07 €			12 219,21 €		12 219,21 €	

ID : 035-213502750-20240220-2024_02_01100-BF